

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **HABITAT** – Convention Immobilière entre Action logement, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre du projet Action Cœur de Ville

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération participe, aux côtés de la Ville de Vienne, au programme « Action Cœur de Ville » visant à conforter l'attractivité du centre-ville de Vienne.

La convention du projet « Action Cœur de Ville de Vienne » a été signée le 21 novembre 2018.

Le projet de redynamisation du centre-ville traduit la volonté de conduire une politique active en faveur de l'amélioration du parc privé et la résorption de la vacance de logements dans le centre-ville avec, en outre, la mise en place d'une OPAH-RU sur le centre-ville de Vienne.

Action Logement, en tant que partenaire du programme, s'est engagé à contribuer au renouvellement de l'offre de logement locative et au financement de la rénovation immobilière des centres des villes moyennes pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de revitalisation de leur centre.

Pour ce faire, Action Logement mobilise, à l'échelle nationale, 1.5 Milliards d'euros sur 5 ans pour solvabiliser les opérations d'investissement par le biais d'un pré-financement au portage, de prêts ou de subventions en travaux de restructuration ou de réhabilitation d'immeubles.

Par le biais de la présente convention, la Ville de Vienne, Action Logement et Vienne Condrieu Agglomération définissent les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville inclus dans le périmètre Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée.

La Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération s'engagent à conduire dans le cadre du volet Habitat du programme Action Cœur de Ville une politique foncière (repérage des immeubles stratégiques du centre-ville, identification des opportunités foncières, étude des procédures) et favoriser sa mise en œuvre.

Action Logement s'engage à apporter un financement, après étude des dossiers, aux opérations décidées et validées par les collectivités afin de faciliter la réalisation des dites opérations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18-299 du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 25 septembre 2018 approuvant le soutien de l'Agglomération au programme Cœur de Ville de la Ville de Vienne,

VU la convention cadre pluriannuelle signée le 21 novembre 2018,

VU la délibération du 16 décembre 2019 relative à l'approbation par le Conseil Municipal de la Ville de Vienne approuvant la convention immobilière ci-annexée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention immobilière entre Action logement, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le

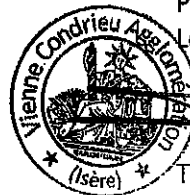
et a été publiée le

03 FEV. 2020

03 FEV. 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat